



Y a t'il prescription dans mon cas?

Par **Massilien**, le **18/04/2019** à **16:09**

Bonjour, en 2001 alors que je circulais à moto, j'ai été percuté par un automobiliste qui sortait de son garage, résultat triple fracture tibia/maléole/péroné 6 mois de fauteuil roulant, 1 an de rééducation...le tribunal m'a donné raison et j'ai reçu une indemnisation en 2005...

Aujourd'hui de grosses aggravations liées à cet accident m'ont obligées à quitter mon travail et de me faire opérer (arthrose, petits morceaux d'os entre les articulations etc etc) ont fait qu'en l'espace de quelques mois (de juillet 2018 à aujourd'hui) je suis redevenu pratiquement infirme

Je précise que le 16 avril j'ai subi une arthroscopie ainsi qu'une injection de gel réparateur fabriqué à partir de mon plasma, et que donc à l'heure actuelle je suis allité, sous traitement à base d'opium et un infirmier qui vient tous les jours pour la piqûre donc...18 ans après me voilà revenu au point de départ, mon avocat à l'époque (Me Ferrero) m'avait précisé que si il y avait aggravation, la prescription s'annulait, mais qu'en est-il aujourd'hui?

Puis-je me tourner vers vos conseils sur la meilleure démarche à suivre dans mon cas?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **18/04/2019** à **17:34**

Bonjour

Sur la réouverture éventuelle de votre dossier, après expertise médicale.

<http://association-aide-victimes.com/expertise-medicale/aggravation-de-letat-de-sante>